Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole

Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture

Band: 27 (1965)

Heft: 9

Rubrik: A propos de l'illustration de la 1ère page de couverture du no 7/65

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

fectueux des ressorts à tension variable du pince-ficelle ou du bec, ou bien d'un réglage incorrect de ces deux ressorts à la fois.

D'autre part, un graissage irréprochable de la machine doit avoir lieu deux fois par jour en période d'utilisation. On se basera pour cela sur les instructions contenues dans le manuel d'entretien. Le plan de graissage prévoit aussi la lubrification hebdomadaire de la machine, qui doit être effectuée après son nettoyage complet. En ce qui concerne l'appareil lieur, il faut graisser tous les organes de liage et leurs transmissions. Quant à l'appareil noueur, on lubrifiera en tout cas le galet du bec et la came du bec, ainsi que les pignons du pince-ficelle et du bec.

Il est très utile de relire de temps en temps les prescriptions d'utilisation et d'entretien. On y trouvera notamment d'intéressants détails sur les incidents de fonctionnement possibles (nouages défectueux) et sur les moyens d'y remédier. Les explications sont généralement claires et accompagnées d'illustrations appropriées.

La machine doit être nettoyée avec soin chaque fois qu'elle a été utilisée, puis lubrifiée. Un produit antirouille sera alors appliqué à l'aide du pistolet-pulvérisateur sur toutes les parties métalliques nues, en particulier sur les appareils noueurs et les aiguilles.

A propos de l'illustration de la 1ère page de couverture du no 7/65

Cette illustration a déplu à un agriculteur particulièrement attentif: «Des abris de ce genre sont interdits sur les tracteurs agricoles», nous disait-il au téléphone. «On ne devrait pas montrer aux lecteurs des choses qui sont défendues», a-t-il encore ajouté».

Je dirai premièrement le plaisir que j'ai en constatant qu'il y a des lecteurs attentifs. On a en effet parfois l'impression que le périodique est lu machinalement, sans réaction, ou même qu'il n'est éventuellement pas lu du tout! En ce qui concerne l'illustration incriminée, on ne peut donner que raison, en principe, à notre lecteur. Relevons cependant que le commentaire se rapporte au chargeur frontal. C'est donc cette machine qui, en somme, occupe le premier plan. Quant au tracteur, il pourrait tout aussi bien être un tracteur industriel. Dans un tel cas, l'abri qu'il comporte serait autorisé. L'aspect de la remorque et de l'abri indique en outre que cette photo a été prise à l'étranger, où la réglementation de la circulation est différente.

En principe, donc, ce lecteur a raison. Je le souligne une nouvelle fois. Chez nous, en Suisse, les abris de tracteurs agricoles qui sont pourvus de parois latérales d'une largeur supérieur à 25 cm sont encore interdits pour le moment. Nous espérons cependant fermement que cette interprétation des dispositions légales actuelles, insuffisamment nuancée et préjudiciable aux conducteurs de tracteurs agricoles, ne se rencontrera plus dans l'ordonannce dite technique qui entrera probablement en vigueur au début de 1966. En tout cas, une requête a déjà été présentée à ce propos par l'Association suisse de propriétaires de tracteurs agricoles. Nous souhaitons que le temps pluvieux de ces dernières semaines ait au moins comme heureuse conséquence de décider les fonctionnaires supérieurs du Département fédéral de justice et police à examiner avec bienveillance notre demande et à y donner une suite favorable.

Un seul fût pour tout: L'huile universelle BP pour tracteurs lubrifie le moteur, la boîte de vitesses et le système hydraulique, été comme hiver

L'huile universelle BP pour tracteurs a été expérimentée en Suisse comme au sud et au nord de l'Europe. L'efficacité de la dispersion de l'huile reste stable quelles que soient la température et les conditions dans lesquelles s'effectue le travail. En l'utilisant, vous réduisez jusqu'à 50% la consommation d'huile et jusqu'à 12% celle de l'essence. Entre deux vidanges, vous pouvez rouler beaucoup plus longtemps que précédemment. L'huile universelle BP pour tracteurs est constamment adaptée aux exigences

croissantes de la technique moderne de construction des tracteurs. Même en hiver, le moteur se met en marche immédiatement (que ce soit un diesel ou qu'il fonctionne à l'essence ou au pétrole). Cela prolonge la vie du moteur et de la batterie. Utilisez notre coupon et profitez de notre offre spéciale:

Lors de la première commande d'un tonnelet de 50 kg d'huile universelle BP pour tracteurs, vous recevrez gratuitement 5 kg de graisse universelle BP.



BP Benzine et Pétroles SA, dépt. lubrifiants, Case postale, 8023 Zurich.

Je désire recevoir sans engagement:

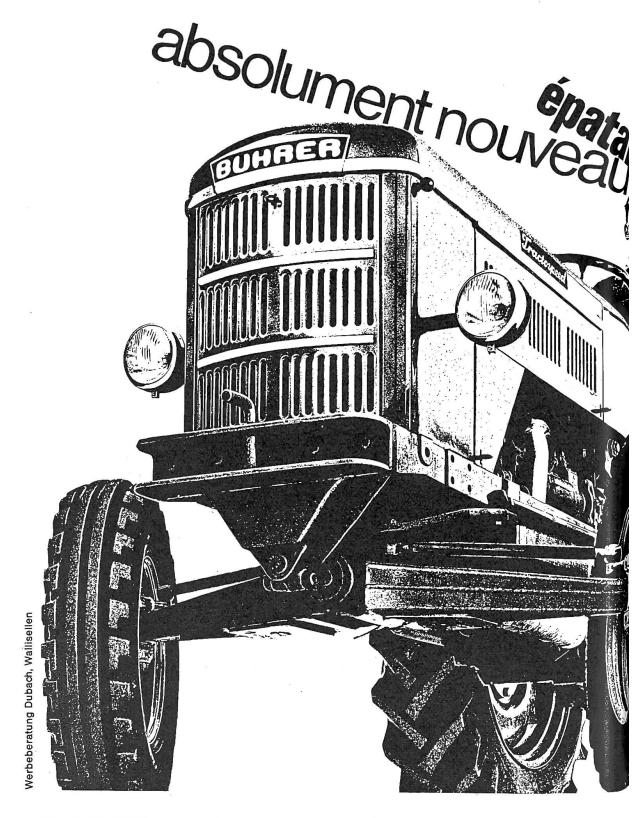
☐ la brochure «Lubrification rationnelle des moteurs dans l'agriculture» (gratuite)

la visite de votre conseiller

Nom et adresse:

Bon

LES NOUVEAUX BUHREF



No. 9/65 «LE TRACTEUR» page 380

Ce sont les termes qu'emploient les agriculteurs ainsi que les gens du métier en présence des possibilités uniques des nouveaux tracteurs Bührer.

Faites en vous-même l'expérience

Essayez les nouveaux tracteurs Bührer et ensuite comparez! Immédiatement vous vous rendez compte des progrès énormes, de la simplicité et de la sûreté de conduite que vous ne trouverez sur aucun autre tracteur.

Vous changez toutes les vitesses sans gaz intermédiaire légèrement et simplement, vous montez ou descendez les vitesses, vous passez de marche avant en marche arrière et inversément, en montée, en descente, sur la route ou dans le terrain, le tracteur seul ou accouplé à la plus lourde des remorques ou machines.

Bührer, le plus moderne des tracteurs, pour votre domaine

15 vitesses avant de 0,5 à 20 km/h — 3 marches arrières — prise de force indépendante* avec 2 vitesses — prise de force pour remorque tractée* — entraînement de faucheuse* avec 2 vitesses — direction extrêmement souple, à braquage complet — essieu avant à ressorts — siège ammortisseur — faucheuse à accouplement éclair — et beaucoup d'autres possibilités.

* enclenchable et déclenchable sans débrayer, même en charge.

Je m'intéresse à:

- * un prospectus gratuit
- * un essai sans engagement

Nom

Ferme

Localité

Ct.

* Souligner ce qui convient

Envoyez le bon à l'agence la plus proche ou directement à la fabrique

Bührer Traktorenfabrik AG, 8340 Hinwil ZH, tél. 051 78 09 61

Agences officielles Bührer:

Eysins VD: G. Jaquier, Fribourg: L. Rauss, Moudon VD: H. Jäggi, Gurmels FR: J. Schorro, Alpnach-Dorf OW: P. Fischer, Bäretswil ZH: W. Bosshard, Dübendorf ZH: Matzinger AG, Ellikon ZH: G. Frei, Fraubrunnen BE: H. Anliker, Frauenfeld TG: P. Geuggis, Goldach SG: W. Studer, Gossau SG: R. Ballmer, Hermiswil BE: H. Lüthi, Hunzenschwil AG: W. Zubler, La Chaux-de-Fonds: Fr. Nussbaumer, Lengnau BE: F. Spahr, Märstetten TG: K. Boltshauser, Mattwil TG: E. Steinemann, Münsingen BE: Gema, Muolen SG: Gebr. Ebneter, Neuhausen SH: G. Neck, Nottwil LU: X. Müller, Rickenbach LU: S. Müller, Taverne TI: C. Quadri, Uetendorf: O. Nyffenegger, Unterstammheim ZH: E. Meister, Grabs SG: A. Hilty